Le secourisme s'ouvre aux personnes handicapées

L'arrêté proposé par le conseiller municipal d'Arles Gilles Ruiz est inscrit au journal officiel

Le 11 mars dernier, un arrêté faisait son apparition au journal officiel, permettant, pour la première fois, aux personnes en situation de handicap d'obtenir le diplôme de prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1). Un arrêté imaginé il y a plus de deux ans par Gilles Ruiz, conseiller municipal arlésien délégué à la sécurité routière et à l'accessibilité et personnes handicapées. Ce dernier a d'ailleurs été invité à exposer son projet le mois dernier lors du Salon Secours Expo à Paris aux côtés de Mireille Fouqueau, directrice de l'Association des Paralysés de France (APF) par Walter Henry, le président fédéral des secouristes français de la Croix Blanche.

Car cette parution au journal officiel est le fruit d'un travail de groupe, qui a mobilisé les équipes du ministère de l'intérieur et de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises. L'APF Arles, l'Association des Secouristes Français Croix Blanche en Pays d'Arles et l'association arlésienne "À cloche-pied" ont aussi été partenaires de l'aventure, et ont participé aux premières sessions expérimentales.

> **"Par extension, le nouveau texte donne aussi accès au statut de formateur"** L. LECLERCQ

Gilles Ruiz (au centre les bras croisés) avait été reçu le mois dernier au S alon Secours Expo à Paris, avec Mireille Fouqueau, directrice de l'APF par Walter Henry, président fédéral des secouristes français de la Croix Blanche. /PHOTO DR

Du côté de l'Etat, c'est l'intervention de Laurent Leclercq, officier des pompiers de Paris chef de la section secourisme, détaché à la direction générale de la sécurité, qui a rendu l'aboutissement de ce projet possible. C'est ce spécialiste de la formation qui a rédigé le texte proposé par le conseiller municipal arlésien: "*J'ai été sollicité par Gilles Ruiz qui m'a parlé du projet, on s'est mis au travail. Nous avons modifié l'arrêté de juillet 2007 en précisant qu'il faut savoir réaliser ou faire réaliser les gestes. Par extension et sans modification, le nouveau texte donne aussi accès au statut de formateur*" explique-t-il.

Déjà en janvier, une formation avait eu lieu à Arles, la première de France ouverte à tous (voir notre édition du 10 janvier): "*L'arrêté date en réalité de décembre, il ne manquait que la signature de deux ministères, mais nous étions dans les clous*" précise Gilles Ruiz. la parution au journal officiel, relayée par le ministère auprès de tous les organismes habilités à former, ouvre maintenant la porte à la généralisation de la pratique: à Marseille le 30 mars, une session aura lieu dans les locaux de l'association des paralysés de France sous l'égide de la Croix Blanche, en présence de Laurent Leclercq. Une présence importante pour ce pompier: "*J'ai déjà vu les expérimentations, assister à ces formations, c'est toujours l'occasion de voir comment s'applique le texte dans la réalité.*"

De son côté, Gilles Ruiz compte poursuivre le travail: "*Nous voudrions maintenant permettre à des personnes en situation de handicap de passer le diplôme de formateur professionnel*, indique-t-il. *Nous pensons aux pompiers qui ont subi des accidents, nous voudrions pouvoir les remettre dans le circuit, leur permettre de retrouver la caserne en formant leurs collègues, ce serait une belle leçon de vie.*"

Nicolas PUIG et Marlène BOSC